



Ensemble vocal CANTABILE

« L'art choral c'est la musique des voix humaines harmonisées. » Pierre Kaelin.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJECTIF

Partager le plaisir des différents répertoires de la polyphonie vocale de la Renaissance à nos jours et des « musiques du monde ».

RECRUTEMENT

Il est demandé d'avoir des connaissances suffisantes en lecture musicale pour un travail personnel sur les partitions, permettant ainsi une mise en place collective plus rapide et plus efficace.

L'admission se fait après un temps d'essai au sein du groupe, ceci afin de prévenir tous problèmes de justesse vocale et de veiller à l'équilibre des pupitres.

RÉPÉTITIONS

- Elles ont lieu pendant l'année scolaire, le lundi soir à 20h15, dans les locaux de l'École Nationale de Musique Caux-Vallée de Seine à Notre-Dame-de-Gravenchon. (Une convention d'utilisation des locaux a été rédigée le 16 septembre 2010 entre l'AGAM et la Communauté de Communes Caux-Vallée de Seine.)
- Des samedis de travail sont organisés dans l'année.
- Des répétitions supplémentaires peuvent être programmées au moment des concerts.

ASSIDUITÉ

La présence et la ponctualité de tous sont indispensables à chaque répétition.

Il est souhaitable d'assister à une répétition même si l'on est momentanément dans l'incapacité physique de chanter.

Les cas particuliers ne permettant pas une assiduité régulière (éloignement momentané, travail...), doivent être portés à la connaissance du chef de chœur qui statuera en accord avec le groupe et l'intéressé.

La présence à la dernière répétition avant un concert est obligatoire, sauf cas de force majeure.

En cas d'absence, il est préférable de prévenir le chef de chœur afin qu'il puisse organiser sa répétition (mail, téléphone...).

Pour compenser une absence, chacun peut consulter l'Espace Chanteurs sur le site de Cantabile où figure le travail effectué à la rubrique « Suivi des répétitions ». — <http://www.ens-voc-cantabile.fr>

RÉPERTOIRE

Le répertoire est proposé par le chef de chœur qui choisit les programmes en fonction des capacités vocales de ses membres, de l'effectif du groupe et de l'équilibre des pupitres.

CONCERTS

Tenue de concert

- Dames : jupe noire longue ou pantalon noir, haut noir à manches longues
- Hommes : pantalon et haut noir
- Partitions : classeur rouge

SUBVENTION

L'activité de l'ensemble Vocal CANTABILE est soutenue par l'AGAM dont elle est une section.

Elle reçoit à ce titre une subvention reconduite chaque année avec l'accord de la municipalité.

Une demande exceptionnelle de subvention peut être soumise à l'agrément de l'AGAM pour un projet de concert particulier.

Un concert annuel financé par l'AGAM est organisé à Notre-Dame-de-Gravenchon.

RECETTES DES CONCERTS

Les recettes des concerts donnés en dehors de Notre-Dame-de-Gravenchon sont versées sur le poste de l'Ensemble vocal CANTABILE de l'AGAM (exception faite pour les concerts organisés en faveur d'une œuvre humanitaire).

En complément de la subvention allouée, elles participent :

- à l'achat de partitions,
- aux frais éventuels de location d'instruments,
- aux cachets ou frais de déplacement de musiciens,
- à la SACEM,
- à la vie du groupe.

COTISATIONS

Chaque membre doit se procurer une carte annuelle d'adhésion à l'AGAM. S'y ajoute une participation symbolique pour l'achat des partitions.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils sont remboursés sur justificatifs.

